

ALGERIE TELECOM-SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE DE CONSTANTINE
SOUS DIRECTION COMMERCIALE

Décision de Résiliation N° 02/2022

L'an deux mille vingt deux et le onze du mois de mai, il a été décidé ce qui suit :

- ✓ **Vu** les statuts de l'Entreprise Publique Économique Algérie Télécom, société par actions.
- ✓ **Vu** la procédure de passation des marchés d'Algérie Télécom conformément à la résolution du conseil d'administration en date du 10 décembre 2018, et entrée en vigueur le 01 janvier 2019.
- ✓ **Vu** le contrat N°34/SDFS/DAL/SA2021 portant sur l'acquisition de fourniture de bureau.
- ✓ **Vu** la demande de résiliation du contrat formulée par cocontractant du 10-04-2022 notifié à la direction opérationnelle des télécommunications Constantine le 13-04-2022.

Conformément à la réglementation en vigueur régissant la procédure de passation des marchés d'Algérie Télécom.

Le Directeur Opérationnel de Constantine décide la résiliation du contrat :

Article 1 : la résiliation du contrat N°34/SDFS/DAL/SA2021 et ce conformément et en application à l'article 25-03.

Article 2 : cette décision est publiée sur le site web d'Algérie Télécom

La présente décision prendra effet dès sa notification.



Fait à Constantine le : 11/05/2022

Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Constantine
Mohamed IMOUSSAÏNE